

Accroissement de la production du parc éolien Le Nordais

Protocole de suivi de la mortalité aviaire et de chiroptères

Les principaux objectifs d'un suivi de mortalité chez la faune aviaire et chez les chiroptères sont de mesurer la mortalité réelle qu'entraîne la présence des éoliennes, possiblement identifier la cause du décès et, s'il y a lieu, proposer des mesures de corrections afin de diminuer une possible mortalité.

Afin de déterminer s'il y a ou non des mortalités liées à l'opération des éoliennes, deux opérations distinctes doivent être réalisées lors de la période de suivi. Premièrement, une recherche systématique des carcasses doit être effectuée, puis un test de taux de disparition des carcasses (utilisation de carcasses de volailles).

1) Protocole pour la recherche de carcasses aviaires

Les inventaires seront réalisés lors des périodes de migrations printanières, automnales et également à l'été. Une visite systématique de chaque site d'éolienne sera effectuée. Au total, chaque période de recherche sera composée de 4 jours de recherche. Chacune de ces 4 journées de recherche sera espacée de deux jours d'attente.

Le méthode utilisée consiste à un repérage visuel dans un rayon de 50 m autour de la base de l'éolienne. Afin de couvrir la surface en entier, la surface sera découpée en bande d'environ 5 m de largeur et ainsi dix allers-retours seront effectués.

Advenant le cas où une carcasse serait repérée, les informations suivantes sont systématiquement notées et la carcasse est photographiée :

- la date et l'heure;
- le numéro de l'éolienne visitée;
- l'emplacement de la carcasse (positionnement géographique GPS);
- le description de la carcasse (espèce, sexe, âge,); et,
- la cause probable de mortalité (collision, électrocution, etc.).

2) Protocole pour évaluer le taux de disparition des carcasses

Une présélection des éoliennes à visiter est faite en tenant compte du milieu d'implantation de la turbine. En effet, des visites devront être effectuées pour des éoliennes en milieu forestier, agricole et agroforestier. Des carcasses de volailles sont alors disposées à des distances variant entre 5 et 30 m autour de la base de l'éolienne. Un cercle de peinture aérosol rouge (d'un diamètre d'un mètre) est ensuite dessiné au sol afin de mesurer les mouvements exacts des appâts. Les sites des éoliennes sélectionnés sont ensuite visités deux fois par jour (visites espacées d'au moins douze heures) jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de traces de charpentes ou jusqu'à concurrence de 4

jours. Lors de chaque visite, l'heure, l'état, l'emplacement et l'apparence des carcasses de volaille sont notés. De cette façon, le taux de disparition des carcasses, ou le niveau de prédation, peut être établi.

Il est à noter que le taux de disparition des carcasses du parc éolien Le Nordais a déjà été établi par le promoteur. Le rapport est présenté à la suite du présent protocole.